



## **REGLEMENT INTERIEUR : CANTINE, CAR ET GARDERIE**

- 1°) Obtenir l'agrément de la commission communale pour utiliser le service périscolaire.
- 2°) Remplir la fiche de renseignements et fournir obligatoirement tous les justificatifs correspondant à la situation des enfants et des parents.
- 3°) La cantine est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent. Toute fausse déclaration fera l'objet de l'exclusion de l'enfant de la cantine et de poursuite. La vente des tickets s'effectue après l'avis favorable de la commission.
- 4°) Les parents d'enfants souffrant d'allergie devront remplir un dossier médical pour étude.
- 5°) **Les inscriptions sont closes le 30 septembre 2010 sauf installation nouvelle sur la commune.**
- 6°) La vente des tickets aura lieu tous les lundis de 17h00 à 19h00 en mairie.
- 7°) **Prévoir l'achat de vos tickets à l'avance.**  
Exceptionnellement en cas d'oubli les parents doivent informer obligatoirement les personnels de cantine par écrit et régulariser la situation le lundi suivant.  
Il ne sera plus fait d'avance de tickets de cantine.
- 8°) **Compte tenu du règlement concernant la préparation et la livraison des repas, la cantine doit être informée une semaine à l'avance à compter du jeudi. Vous trouverez ci-joint une copie du règlement.**

### **Garantie de couverts**

Article 3 : l'acheteur reçoit la semaine A, les menus de la semaine B pour validation. Le vendeur s'engage à se conformer aux directives de l'acheteur pour les textures des aliments et les interdits alimentaires liés à des raisons médicales ou religieuses dans le cadre de son savoir-faire. Le nombre exact de couverts devra nous être confirmé à J-7 pour un prévisionnel de commande, être confirmé 72 heures (jours ouvrés) et avant 9h00 précédant la date de prestation par l'acheteur. C'est ce dernier nombre qui constituera la base minimale de facturation. Les rectifications spécifiques dues au mouvement ou changement de régime de dernière minute, devront impérativement parvenir au jour **J AVANT 12 HEURES** du lundi au vendredi, les week-ends et jours fériés les services devront établir leurs commandes en fonction de ces différents paramètres. Pour les prestations commandées en supplément entre la période de 72 heures à Jour de livraison, un supplément de **0,50 €** par couvert supplémentaire sera pratiqué. Nous ne garantissons pas pendant cette période le GEMRCN, ni la tenue du plan de menu, s'agissant de prestation de dépannage. **Les variations** entre les commandes prévisionnelles et définitives ne devront pas dépasser au maximum 5%.

9°) Le ticket doit mentionner le nom, le prénom, la classe et la date où l'enfant doit prendre son repas.

**10°) Tout enfant n'ayant pas remis de ticket ne sera pas accepté à la cantine.**

**11°) Le ticket non consommé est perdu. Il n'y a pas de report de réservation de repas.**

12°) Pour des raisons de sécurité tout objet dangereux, coupant, pointu est strictement interdit.

13°) Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol de bijoux, d'argent et de détérioration de vêtement.

**14°) Si l'enfant est irrespectueux ou perturbe le service de la cantine, du ramassage scolaire et des garderies périscolaires, ses parents seront avertis par courrier. Au bout d'un avertissement, il sera exclu des effectifs afin d'assurer discipline et quiétude pendant les différents services.**

15°) Le menu est affiché pour la semaine.

16°) Les enfants scolarisés en maternelle devront porter un rechange.

17°) Il est interdit à toute personne étrangère au service d'accéder aux locaux sauf si elle y a été conviée.

**18°) Pour les garderies maternelles en cas de changement dans le planning prévenir à l'avance par écrit les aides maternelles.**

19°) Les rotations du ramassage scolaire seront organisées de manière fixe en début d'année. Les changements éventuels seront notifiés au personnel par autorisation écrite des parents (maladie ou autre) à l'avance.

20°) Les parents s'engagent à respecter strictement les horaires fixés par les services périscolaires.

21°) Pour tout enfant inscrit à la cantine les parents doivent obligatoirement l'inscrire au Centre de Loisirs Sans Hébergement qui assure les garderies sauf pour l'école Campo Vallone.

22°) Aucun soin médicamenteux ne sera administré par le personnel de cantine et de garderie. En cas d'urgence les parents seront avertis.

23°) Ecole Vincentello d'Istria : tous les enfants inscrits seront déposés le matin et repris le soir au Centre de Loisirs.

Ecole Toussaint Massoni : tous les enfants élémentaires inscrits à la garderie seront déposés à l'école (7h45-8h20) et le soir seront transportés à l'école Vincentello d'Istria par le car de ramassage scolaire. Ils sont repris par les parents au Centre de Loisirs à l'école Vincentello d'Istria le soir (16h45-18h30).

Les parents désireux de récupérer leurs enfants à 16h30 devront préalablement prévenir les responsables du service de garderie.

Ecole Campo Vallone : les garderies se font sur place, les inscriptions de cantine et de garderie se font à la mairie.

**24°) Les points de ramassage sont organisés par la commission communale en fonction des besoins du service. Les arrêts sont définis pour un minimum de 5 enfants.**

25°) Suivant les inscriptions les parents sont prévenus des réajustements de service par téléphone.



**Je soussigné(e) :** .....

**Accepte le règlement intérieur de la cantine scolaire, du transport et de la garderie pour mon ou mes enfants.**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**CLASSE :** .....

**ECOLE :** .....

**Fait à BIGUGLIA, le** .....

**Signature :**